

# **CHAMPIONNAT INDIVIDUEL JEUNES DE VENDEE**

## **ORGANISE PAR LE CDJE 85**

### **LES 30 NOVEMBRE ET 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2019**

#### **Préambule**

Le règlement du championnat de France jeunes, le règlement du championnat de ligues jeunes individuel de la ligue PDL et le présent règlement s'appliquent au championnat individuel jeunes de Vendée

#### **Article 1 Organisation**

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs de Vendée organise chaque année le Championnat Individuel Jeunes de la Vendée pendant 2 jours, si possible aux mêmes dates que les autres départements de la Ligue des Pays de la Loire.

L'organisation de l'épreuve est confiée à un club par la décision du Comité.

#### **Article 2 Arbitrage & Lieu du tournoi**

L'arbitre des rencontres est Nicolas POTIRON AF02

L'organisation est confiée au club « CHAUCHE CHESS CLUB » présidé par Mr Archambaud Tony sous l'égide du Comité Départemental du Jeu d'Echecs de Vendée (CDJE 85).

L'ensemble des rencontres aura lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019.

#### **Article 3 Règles Appariements & Licences**

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 88<sup>ème</sup> congrès à GOYNUK (Antalya, Turquie) et entrée en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel P.A.P.I , dernière version disponible sur le site de la F.F.E .

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE Handbook). Aucune protection de club, de famille.

Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Le règlement s'appuie sur le texte ("J01"Championnat de France Jeunes) voté par le Comité Directeur de la F.F.E le 4 mars 2018 et sur le règlement du championnat de Ligue Jeunes Individuels de la Ligue Pays De Loire.

Pour les seules catégories U8 & U10, la partie sera perdue après le 3<sup>ème</sup> coup illégal achevé (article 2.2.2 du R03 –compétitions homologuées).

### **3.1 Licences**

Le Championnat Individuel Jeunes de la Vendée est ouvert aux joueurs des catégories U8 à U20.

Les joueurs doivent être titulaires :

-d'une licence A pour les catégories U12 à U20

-d'une licence A ou B pour les catégories U8 & U10

Les joueurs doivent également être licenciés dans un club de Vendée pour la saison en cours.

Une tenue et un comportement correct seront exigés.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune estimation ultérieure ne sera effectuée.

### **3. 2 Moyen de communication**

Les joueurs ne sont pas autorisés à utiliser un moyen de communication durant les parties sous peine de sanctions

Tout son émis : sonnerie, alarme ou vibreur, entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

**Conformément aux décisions du Comité Directeur de la FFE des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans a salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.**

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre.

L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés.

Signalement des abandons non justifiés au directeur Juridique

Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les cinq premières minutes de la ronde.

Analyse et blitz interdits dans la salle de jeu.

Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu.

Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Toute dégradation entrainera une exclusion.

La salle de jeu comprend « la zone de jeu + les toilettes + l'espace fumeur + l'espace boisson ».

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Avoir une attitude convenable.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.

Tout manquement à la « charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné. Voir annexe

#### **DROIT A L IMAGE :**

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs,) autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux, des documents, photos ou vidéos dans lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

#### **Article 4 Tournoi**

##### **4-1 Répartition**

Les joueurs sont répartis dans 12 tournois correspondants aux catégories suivantes en mixte et féminin :

- U8
- U10
- U12
- U14
- U16
- U18 et U20

Une fusion de deux tournois de catégories différentes (ou davantage) est possible et souhaitable afin de favoriser un plus grand nombre de parties jouées pour chaque jeune.

Cependant, cette fusion ne doit pas avoir comme conséquence que les résultats d'un tournoi puissent être faussés, et par conséquent, le tournoi issu de la fusion est un toutes rondes

#### 4.2 Cadence de jeu

Pour la catégorie U8 & U10, le Championnat se déroule sur 1 journée (de préférence le dimanche).

Les tournois se joueront en 7 rondes à la cadence de 15 minutes pour l'ensemble de la partie avec un ajout de 5 secondes par coup dès le 1<sup>er</sup> coup.

La notation n'est pas obligatoire (Homologué classement rapide FFE).

Pour les catégories U12 à U20, le Championnat se déroule sur deux journées. Les tournois se joueront en 6 rondes à la cadence de 50 minutes pour l'ensemble de la partie avec un ajout de 10 secondes par coup dès le 1<sup>er</sup> coup avec notation obligatoire.

Les tournois seront pris en compte pour le ELO FIDE si dans le tournoi concerné aucun joueur n'a un classement ELO FIDE égal ou supérieur à 1600.

#### 4.3 Horaires

Pour les U08 & U10 : les parties se joueront uniquement le dimanche. Il est impératif d'effectuer le pointage avant 9h30, le jour dit.

Les parties seront jouées à 10h00 10h50 11h40 13h15 14h05 14h55 15h45

Pour les autres catégories : le pointage s'effectuera le samedi matin de 8h45 à 9h30 et la première ronde se disputera à partir de 10h00

Les parties se joueront pendant les deux jours aux horaires suivants : 10h00 13h15 15h45.

Un joueur peut avoir jusqu'à 10 minutes de retard après le lancement de la ronde par l'arbitre. Au-delà de ce temps sa partie sera perdue par forfait.

#### 4.4 Classement et départage

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour les autres ex-æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre (*tournois au Système Suisse*) : le Buchholz Tronqué, le Buchholz, et la Performance.

Dans le cas d'un tournoi toutes rondes le départage utilisé est le Sonneborn-Berger puis le KOYA.

### **Article 5 Les qualifiés**

Tous les joueurs qui ont participé à la phase Départementale sont repêchables sauf s'ils abandonnent le tournoi.

Dans chaque tournoi sont qualifiés les joueurs **ayant totalisé au moins un point de plus** que la moyenne et à condition d'avoir fini le tournoi. En cas d'effectifs insuffisants et de regroupement de 2 catégorie d'âge (ou plus) en un seul tournoi, les 2 premiers de chaque catégorie seront qualifiés (concernant les catégories mixtes).

Tous les Champions de Ligue de Ligue de la saison précédente sont qualifiés d'office qu'ils changent de catégories ou non.

La règle de qualification par l'Elo FFE ou FIDE du 1<sup>er</sup> septembre pour le Championnat de Ligue est la même que celle de la FFE (article 2.6 du règlement du Championnat de France Jeunes) mais diminué de 100 points Elo pour chaque catégorie, soit :

- catégories Mixtes : U16 2000, U14 1900  
U12 1700, U10 1500
- catégories Filles : U16F 1750, U14F 1650  
U12F 1400, U10F 1250

**Les joueurs ayant totalisé lors du précédent championnat de France jeunes un nombre de points -1 par rapport aux qualifications direct aux championnats de France. ( 5 ou 5.5 lors du dernier championnat de France)**

Le tableau des qualifiés d'office pour le Championnat de Ligue sera édité fin septembre.

**Toutes les féminines participants aux championnats départementaux sont qualifiées pour les championnats de Ligue sauf si elles sont plus de 5 dans leur catégorie. Dans ce cas seules les 5 premières sont qualifiées. Les autres féminines deviennent repêchables en cas de désistement.**

Les qualifiés d'office pour le championnat de Ligue ou de France via leur Élo ou leurs résultats lors du championnat précédent peuvent participer aux championnats départementaux. Ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés, ces places sont attribuées aux suivants dans le classement des championnats départementaux.

Déroghations : chaque département possède deux dérogations qu'il devra donner en priorité à des joueurs absents lors des championnats départementaux pour maladie, voyage scolaire ou autre.

